



Communiqué

Manifestation et mise en danger

Samedi 6 septembre 2025, dans le cadre d'une manifestation non autorisée, un véhicule a forcé le passage au milieu des participants. Le conducteur a été appréhendé par la police. Une enquête a été ouverte par le Ministère public et confiée à la police judiciaire de Lausanne.

Samedi 6 septembre, dans le cadre d'une manifestation pro-palestinienne non autorisée, alors que les manifestants observaient un temps d'arrêt au bas de l'avenue de Beaulieu, à l'entame du pont Chauderon, un véhicule immatriculé dans le canton de Vaud ne s'est pas arrêté malgré les injonctions de la police sur place. L'automobiliste a continué sa route, en se frayant, à vitesse réduite, un passage au milieu de la foule. Cette dernière a réagi fortement et a tenté de stopper la voiture, occasionnant des dégâts à celle-ci. De nombreuses personnes ont été choquées de la situation. Deux personnes ont été légèrement blessées mais n'ont pas nécessité de prise en charge sanitaire sur place.

Le conducteur a finalement été interpellé au sud du pont Chauderon. Il s'agit d'un ressortissant suisse de 56 ans domicilié à Lausanne.

Le Ministère public a ouvert une enquête pour mise en danger et confié les investigations à la police judiciaire de Lausanne.

Le Corps de police

Renseignements médias :

Christian Pannatier, répondant presse, +41 21 315 15 15

Lausanne, le 6.09.2025

Le Corps de police

Renseignements médias :

-

Lausanne, le